

# La Moisson des Aiguilles **Concours de broderie**

## Règlement à conserver

### **11ème EDITION: les 21 et 22 mars 2020**

**-Concours de broderie main** entre **amateurs...**ouvert aux particuliers, la participation de professionnels est interdite.

Pour participer à ce concours il convient de compléter le bulletin d'inscription **avant le 7 février 2020** et de nous faire parvenir l'ouvrage **avant le 7 mars 2020** le cachet de la poste faisant foi.

- **Le thème: "La Mer".**  
Les ouvrages seront exposés à Villemoisson sur Orge, au Ludion, salle Belenos les 21 et 22 mars 2020.
- **Les conditions de participation:**  
Toute candidature est individuelle; l'ouvrage doit être réalisé à la main par une seule personne et un seul ouvrage par catégorie –création, reproduction- est accepté par participant.  
Les ouvrages seront réalisés par les participants à leurs frais et ne pourront faire l'objet d'aucun remboursement.  
Pour participer à ce concours il convient de compléter le bulletin d'inscription et de le retourner soit par courrier, soit par mail **avant le 7 février 2020**.
- **Technique:**  
Pas de restriction par rapport aux tissus, aux fils utilisés, au support ni aux techniques de broderie.  
L'ouvrage pourra être agrémenté de perles, ruban, dentelle, charms, etc...  
Il pourra s'agir soit d'une création, soit d'une reproduction à partir de modèles existants. Dans ce dernier cas les sources devront être impérativement citées (référence de modèle ou de magazine, nom des créatrices).
- L'ouvrage devra rentrer dans une enveloppe format A3 maxi (type C4 229 x 324mm ou type B4 250 x 353 mm).  
Joindre pour le retour de l'ouvrage une enveloppe à votre adresse adaptée et dument affranchie au montant du coût de l'envoi.  
Les envois qui ne seront pas accompagnés de l'enveloppe retour ne seront pas renvoyés.  
Les ouvrages pourront être envoyés par courrier ou déposés à notre atelier -10 rue du Vieux Logis à Villemoisson – les 28 février ou le 6 mars entre 19h et 21h.  
Les ouvrages pourront être retirés directement lors du salon le dimanche 22 mars à partir de 18 H, sur présentation d'une pièce d'identité.
- Aucun signe distinctif (initiale, signature) ne sera admis sur le devant des ouvrages et pas d'ouvrage encadré.  
Une étiquette indiquant vos coordonnées complètes (nom, prénom, adresse et numéro de téléphone devra être cousue ou collée au dos de l'ouvrage.
- Seront hors concours les ouvrages des personnes non inscrites, ne comportant pas les sources, hors dimensions, ne correspondant pas au thème du concours, ne comportant pas au dos vos coordonnées, non brodés à la main ou envoyés au-delà de la date limite du 7 mars 2020.

- Les ouvrages seront jugés sur les critères suivants: la créativité, le respect du thème, la qualité du travail, le soin d'exécution et l'originalité. Il sera possible de concourir aux deux catégories création et reproduction. Il y aura aussi un vote du public.  
Chaque participant recevra un cadeau.  
Les résultats seront proclamés après délibération du jury le dimanche 22 mars à 17h avec remise d'un lot au lauréat pour chaque catégorie.
- Lieu: Le Ludion espace culturel, 4 Avenue des Gardes Messiers à Villemoisson sur Orge -91360  
Contact: Mme Mariette RINCK – 3 allée Alfred Sisley- 91160 –Longjumeau.  
Renseignements complémentaires: [mariette.rinck@orange.fr](mailto:mariette.rinck@orange.fr) et [moisondesaignilles@nicouline.fr](mailto:moisondesaignilles@nicouline.fr)  
Tel: 06 87 17 81 33

*L'Association « les Ateliers de Nicouline » se réserve le droit de proroger, écourter et modifier et annuler le concours à sa convenance sans qu'une quelconque indemnité ne soit demandée aux participants.*

*D'autre part, l'Association ne serait tenue pour responsable de toute perte ou détérioration des ouvrages au cours de leur transport ou durant l'exposition.*

*Les participants autorisent la publication de la photographie de leur ouvrage sur le site, le forum et la page facebook de l'association.*

*Les gagnants autorisent l'utilisation de leur nom et photographie dans toute action de publication promotionnelle liée au présent concours, sans que celle-ci puisse ouvrir d'autre droit que le prix gagné.*

*Le simple fait de participer à ce concours implique l'acceptation pure et simple du présent règlement : aucune contestation s'y rapportant ne sera admise, tous les cas non prévus par le présent règlement seront tranchés par l'Association les Ateliers de Nicouline dont les décisions seront sans appel.*

Règlement à conserver

La Moisson des Aiguilles **Bulletin d'inscription**

**Document à nous envoyer dûment complété à l'adresse suivante:**

\* Courrier: Les Ateliers de Nicouline –concours broderie  
Mme Mariette RINCK  
3 avenue Alfred Sisley- - 91160 – Longjumeau.

\* Mail: mariette.rinck@orange.fr ou moissondesaiguilles@nicouline.fr

**Inscription au concours de broderie 2020:**

---

Nom et prénom : .....

Adresse .....

.....

Tél. : .....

Courriel: .....

---

Je souhaite m'inscrire au concours de broderie 2020 organisé par Les Ateliers de Nicouline sur le thème: la mer.

Je certifie ne pas être professionnel dans la mode, la broderie, la couture, ni les loisirs créatifs et avoir pris connaissance du règlement.

Je soussigné(e), .....m'engage à participer au concours organisé par les **Ateliers de Nicouline** lors de l'événement qui se déroulera **les 21 et 22 mars 2020** et faire parvenir l'ouvrage **avant le 7 mars 2020** le cachet de la poste faisant foi.

Création

Reproduction

Fait à

Le

Signature:

*L'inscription vaut acceptation du règlement de participation au concours. Aucune contestation s'y rapportant ne sera admise.*